

Image not found or type unknown



Periode probatoire non concluante

Par **pascale**, le **22/11/2010 à 13:56**

Bonjour,
Suite à une période probatoire non concluante, mon mari ne souhaite pas réintégrer son ancien poste car nous avons déménagé de 400 km depuis par rapport à son poste initial. Nous n'avons plus de logement sur place.
La période probatoire n'est pas concluante, mais on lui propose un CDD.
s'il refuse d'y retourner, que se passe t-il ?
licenciement ?
quel type de licenciement ? prime ou pas ?
vous remerciant par avance,
cordialement